

Attestation n° 024H

émise le : 23 juillet 2024

valable jusqu'au : 23 juillet 2026

selon le dossier technique n° PPF/036-5ac1

L'entreprise soussignée,



**SEDEC - ZA Les Jalfrettes BP 19 - 03500 Saint POURCAIN sur SIOULE**

Signataire de la Charte de Qualité « Menuiseries 21 » s'engage à respecter les engagements suivants :


□ **Qualité technique :**

- Avoir obtenu un Avis de Conformité de **FCBA** sur la base d'un dossier technique d'évaluation.
- Avoir subi par FCBA une évaluation initiale de son système de contrôle qualité de production ;
- Effectuer un autocontrôle de sa production sur la base de l'évaluation initiale et d'un cahier des charges commun élaboré par FCBA ;
- Faire effectuer par FCBA une visite de contrôle de la gamme et du système qualité tous les 2 ans ;
- Renouveler le dossier technique d'évaluation et les essais, à chaque transformation notable de son processus de fabrication ou dans un délai maximum de quatre ans.

□ **Qualité environnementale :**

- Fournir une FDES collective ou individuelle sur ses produits
- Renseigner annuellement sur [www.de-baie.fr](http://www.de-baie.fr) les indicateurs influents avec 
- Mettre en œuvre les quatre engagements de progrès définis avec l'ADEME 
  - Réduire les consommations d'eau, d'énergie non-renouvelable et de matière (bois)
  - Trier pour traiter et/ou valoriser au mieux les déchets
  - Privilégier les bois issus de forêts gérées durablement.
  - Réduire les émissions de C.O.V (Composés Organiques Volatiles).

□ **Qualité sociétale :**

- Concevoir et fabriquer en France l'ensemble des produits de chaque gamme labellisée.
- Engager avec l'  La prévention BTP une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail en atelier. Réaliser au minimum annuellement une évaluation des risques professionnels (troubles musculosquelettiques ; exposition aux poussières de bois ; sécurité des machines ; exposition au bruit ; exposition aux produits de synthèse dangereux) et la consigner dans le document unique.

□ **Qualité de service :**

- Aide à la conception en fonction des exigences architecturales et des performances requises.
- Remise d'une fiche d'entretien et de maintenance au maître d'ouvrage.

## Pour sa gamme : AUVERGNE

Gamme (Nom commercial) et variantes associées		Auvergne 58	Auvergne 68
Essences de bois		<b>Chêne Européen</b> ( <i>quercus petraea et quercus robur</i> ) : purgé d'aubier, non traité, en bois massif ou en lamellé collé et/ou abouté <b>Mengkulang (palapi)</b> : non purgé d'aubier, traité, en bois massif <b>Pin sylvestre</b> : non purgé d'aubier, traité, en lamellé collé et/ou abouté	
Système de finition	Finition complète (Fi)	Lasure et Opaque – 3 ou 4 couches - pour toutes les essences de bois citées ci-dessus	
	Finition provisoire (AF)	Application en atelier au minimum d'une finition de type « protection provisoire » de niveau 1 selon NF P23-305 et qui devra être recouverte sous 3 mois maximum sur chantier.	
Epaisseur ouvrants		58 mm	68 mm
Epaisseur dormants		58 mm	68 mm
Liaison ouvrant - dormant		Menuiserie à recouvrement en jeu de 4 mm 2 profilés d'étanchéité : - 1 joint sur dormant en position intermédiaire. - 1 profilé de calfeutrement sur ouvrant en recouvrement intérieur Si seuil aluminium : 1 joint extérieur	
Epaisseur max des vitrages		de 24 à 30 mm	de 28 à 38 mm
Particularités		Appui et seuil en bois ou seuil aluminium RPT de 33mm Jet d'eau bois sur ouvrant Avec ou sans panneau de soubassement isolant	

**Fenêtre, porte fenêtre et châssis en bois**  
**Grille dimensionnelle (\*)**

<b>Ouvrants à la française</b>	OF1	2180 x 800	PF1	2180 x 800
	OF2	2180 x 1600	PF2	2180 x 1600
	OF3	2180 x 2400	PF3	2180 x 2400

(\*) hauteur / largeur maximales en tableau et en mm

Normes de référence	Evaluation	Conformité
NF P 23-305 : Menuiserie en bois – Spécifications techniques des fenêtres, portes fenêtres et châssis fixes en bois	Examen sur plans et descriptifs	<b>OUI</b>
NF EN 13 307-1 et XP CEN/TS 13 307-2 : Ebauches et profilés semi-finis en bois pour usages non structurels	<b>Chêne Européen (purgé d'aubier), Pin sylvestre (aubier inclus)</b> : produits certifiés CTB-LCA pour une classe de service 3 ou équivalent.	<b>OUI</b>
XP P 20-650 -1 & 2 : Fenêtres, portes fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés – Pose de vitrage minéral en atelier	Examen sur plans et descriptifs	<b>OUI</b>
§4.2 de NF P 23 305 : Durabilité biologique des éléments en bois	<b>Chêne Européen (purgé d'aubier)</b> : essence de bois naturellement durable pour une classe d'emploi 3.2 si purgé d'aubier. <b>Mengkulang (palapi) et Pin sylvestre (aubier inclus)</b> : Durabilité conférée compatible classe d'emploi 3.2. Vérification par essai de l'efficacité du traitement de préservation de surface. Rapport FCBA n°402-22-1146 <sup>E</sup> -1a5-abc et n°402-22-1146 <sup>E</sup> -6a10-abc	<b>OUI</b> Toutes les conditions climatiques et d'exposition sont compatibles.
FD DTU 36.5 P3 : Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - memento de choix en fonction de l'exposition	Exigences minimales respectées par essais de performances	<b>OUI</b>
§6.3.3 de NF P 23 305 : Procédé de Finition complète	Système de finition sous Dossier Technique Finition Bois FCBA.(cf URL <a href="http://goo.gl/4ZvKtt">goo.gl/4ZvKtt</a> ) ou équivalent. <i>Sa compatibilité avec le concept et process d'application du menuisier n'a pas été vérifiée.</i>	<b>Système de finition OPAQUE sur le Pin Sylvestre et sur le Chêne de niveau 4</b>

**Performances**

selon NF EN 14 351-1+A2

Air, Eau, Vent	<b>A*4 E*7B V*C2</b> - rapport d'essais FCBA n°403/24/0221/A-1-V1
Résistances mécaniques (contreventement et torsion statique)	<b>Classe 2</b> - rapport d'essais FCBA n° 404/20/94-1
Forces de manœuvres	<b>Classe 1</b> – rapport d'essais FCBA n°403/24/0221/A-1-V1
Capacité de résistances des dispositifs de sécurité	<i>Sans objet</i>
Efficacité des arrêts d'ouverture (NF P 20-501)	<i>Sans objet</i>
Résistance à l'ouverture et fermeture répétée	<b>Non déterminé</b>

### Performances Acoustiques – Indice $R_{a,tr}$ et $R_w(C, C_{tr})$

PF 2 vtx 2.18 x 1.45 (H x L) seuil aluminium de 25 mm, simple joint, en Chêne

$R_{a,tr} = 30 \text{ dB} - R_w(C, C_{tr}) = 34 (-1 ; -4)$

Vitrage 4 / 16 argon / 4 + avec soubassement isolant

Rapport d'essais FCBA N°07 / CTBA-IBC / PHY / 237-1

$R_{a,tr} = 35 \text{ dB} - R_w(C, C_{tr}) = 39 (-1 ; -4)$

Vitrage 44.2 AC / 8 argon / 10, entièrement vitré

Rapport d'essais FCBA N N°07 / CTBA-IBC / PHY / 237-2

### Performances thermo-optiques $U_w / S_w^c / TL_w$

(ci-dessous sont présentés des exemples de performances du rapport de calcul référencés PC.CIAT/2016.258)

Performance du vitrage	Fenêtre 2 vantaux appui bois 1,48 x 1,53 m (H x L)			Porte-fenêtre 2 vtx Avec Soubassement 200 mm et seuil alu <b>20 mm</b> 2,18 x 1,53 m (H x L)			Porte-fenêtre 2 vtx Avec soubassement 200 mm et seuil alu <b>25 mm</b> 2,18 x 1,53 m (H x L)		
	$\lambda = 0,13$ W/(m.K)	$\lambda = 0,16$ W/(m.K)	$\lambda = 0,18$ W/(m.K)	$\lambda = 0,13$ W/(m.K)	$\lambda = 0,16$ W/(m.K)	$\lambda = 0,18$ W/(m.K)	$\lambda = 0,13$ W/(m.K)	$\lambda = 0,16$ W/(m.K)	$\lambda = 0,18$ W/(m.K)
$U_g = 1,1 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$ $S_g = 61\%$ et $\alpha=0,4$ $TL_g = 80\%$	$U_w = 1,3$	$U_w = 1,4$	$U_w = 1,4$	$U_w = 1,4$	$U_w = 1,4$	$U_w = 1,5$	$U_w = 1,4$	$U_w = 1,5$	$U_w = 1,5$
TGI SPACER M	$S_w^c = 0,41$ $TL_w = 0,54$			$S_w^c = 0,34$ $TL_w = 0,44$			$S_w^c = 0,34$ $TL_w = 0,44$		

$U_w$  exprimé en  $W/(m^2.K)$

**Nota : cet avis de conformité présente 2 épaisseurs de bois possibles : 58 et 68 mm. Aucune évaluation AEV, mécaniques, endurance, n'a été réalisée pour la gamme 68 mm. Cependant les performances des évaluations de type initiale obtenues sur la gamme en 58mm peuvent être étendues à la gamme 68 mm de conception identique et conformément aux domaines d'applicabilité des annexes A et E de la norme NF EN 14 351-1 + A2.**

Cette attestation a été délivrée par IRABOIS, gestionnaire de la Charte de Qualité « Menuiseries 21 », après mise en place d'un dossier technique FCBA, qui correspond à une évaluation en date du **23 juillet 2024** selon l'échantillonnage utilisé dans les rapports d'essais.

Cette attestation ne constitue pas une certification de produit au sens de la loi du 3 juin 1994.

L'entreprise signataire déclare avoir pris connaissance du règlement de la charte disponible sur le site [www.fenestresbois21.com](http://www.fenestresbois21.com) et s'engage à respecter les engagements décrits ci-dessus.

Le Président d'IRABOIS,  
gestionnaire de la Charte de Qualité

L'entreprise  
signataire